

PRESENTATION DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT DE CGF BOURSE

➤ FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Placement Quiétude

Fructifiez votre capital

Date d'agrément de l'OPCVM par le CREPMF: 20 novembre 2012 sous le N° FCP/2012-09
Date d'édition de la note d'information : Janvier 2013

PRÉSENTATION

Dénomination :	FCP « PLACEMENT QUIETUDE »
Forme juridique de l'OPCVM :	Fonds Commun de Placement
Société de gestion :	CGF GESTION
Dépositaire :	CGF BOURSE
Commissaires aux comptes :	MAZARS SENEGAL

INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION

Classification :	Titres du marché financier de l'UEMOA
Objectif de gestion :	PLACEMENT QUIETUDE est un fonds obligataire diversifié pouvant investir dans tous types de produits financiers dans les limites fixées par la réglementation et l'orientation de gestion.
Stratégie d'investissement :	<p>La stratégie d'investissement du FCP PLACEMENT QUIETUDE est axée sur la sécurité des rendements, tout l'actif est investi dans des produits à taux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligations moyen et long terme et titres assimilés : 50% ; • Obligations court terme / Bons du Trésor et autres produits monétaires assimilés : 50%. <p>Le portefeuille du Fonds sera composé conformément aux dispositions réglementaires du CREPMF. En effet, les actifs de Fonds Commun de Placement seront essentiellement constitués d'espèces, de titres de créances négociables et de valeurs mobilières émis dans les pays de l'UEMOA.</p>

Souscripteurs concernés et profil de risque :	Les souscriptions sont ouvertes à toute personne physique et morale, résidente ou non de l'UEMOA, désirant profiter d'un produit peu risqué et disponible à vue sans conditions.
Durée minimale de placement recommandée :	Ce produit est considéré comme liquide et peut aussi bien être envisagé pour un placement à court terme que pour un placement à moyen et long terme.
Politique de distribution :	Les revenus du Fonds sont réinvestis dans le FCP.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de clôture d'exercice :	Dernier jour boursier du mois de décembre.
Valeur liquidative d'origine :	1 000 FCFA
Périodicité de calcul de la valeur liquidative :	Le calcul de la valeur liquidative est effectué quotidiennement.
Conditions de souscription et de rachat :	Sur la base de la valeur liquidative de référence le jour de souscription ou de rachat.
Commission de souscription :	0 FCFA
Commission de rachat :	0 FCFA
Garantie de liquidité :	Les parts sont cessibles à tout moment sous les conditions définies dans le règlement du fonds.
Frais de gestion maximum :	1% HT de l'actif net. Ces frais sont à la charge du Fonds Commun de Placement.

Adresse de la société de gestion :	CGF GESTION - 12, rue Saint-Michel, Dakar
Adresse du dépositaire :	CGF BOURSE - 12, rue Saint-Michel, Dakar
Adresse de l'établissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :	CGF BOURSE
Adresse du commissaire aux comptes :	MAZARS Sénégal, Imm. Pinet Laprade – Bld Djily MBAYE - Dakar
Lieu de publication de la valeur liquidative :	CGF BOURSE

La présente notice d'information doit obligatoirement être mise à la disposition du public préalablement à toute souscription.

La notice d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès de CGF BOURSE.

Date d'agrément de l'OPCVM par le CREPMF: 20 novembre 2012 sous le n° FCP/2012-09
Date d'édition de la note d'information : Janvier 2013